



## Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

FGR-FP 20 rue de Vignon 75009 PARIS  
01 47 42 80 13 - www.fgrfp.org



Pour l'année 2025, le gouvernement ne semble pas du tout prêt à revenir sur ses choix : accroissement des exonérations de cotisations sociales et de leur non-compensation ! Sachant que des dizaines de milliards d'euros d'économie sont annoncés pour le prochain budget de l'Etat 2025, le budget alloué à la Sécurité Sociale sera en régression par rapport à l'inflation ce qui entrainera une augmentation des non-remboursements. Il en sera ainsi des restes à charge (RAC) pour les assurés et des absences de prises en charge pour les adhérents à une Complémentaire Santé.

D'ores et déjà, la presse et les médias annoncent la couleur :

- La consultation chez un généraliste pourrait passer de 26,50 € à 30 €. Depuis le 15 mai 2024, 2 € sont déjà dûs par le patient pour une consultation. Y aura-t-il une nouvelle contribution ?
- Un patient absent à sa consultation pourrait être taxé.
- Le déplacement vers un centre de soins d'un patient en ALD pourrait voir son RAC pour un seul trajet passer de 2 à 4 €.
- Toutes ces augmentations ne seront pas prises en charge par les complémentaires santé.

Pour empêcher tous ces mauvais coups qui ciblent les plus démunis et les malades, la Convergence des Services Publics lance une pétition.

**La FGR-FP est partie prenante de la pétition lancée par Convergence des Services Publics « En finir avec les restes à charge pour les malades ! » et appelle ses sections départementales à développer les initiatives de signature de cette pétition en lien avec les autres organisations partenaires de Convergence.**

**Pour signer la pétition en ligne :**

<http://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-les-malades-17430/>

Le bureau de la FGR FP nationale le 24/05/2024